

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25**

**AVIS** est par la présente donné,

- **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 16 décembre 2019, a adopté le Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020.
- Ce Règlement fixe les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services de la Ville, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 17 DÉCEMBRE 2019.**

Me Julie Waite, greffière